

auxiliaires du CARC ou si des troupes de notre personnel auxiliaire participent à l'exercice *Crackerjack* visant l'efficacité de notre défense aérienne du Nord?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Sauf erreur, le député m'a posé une question, la semaine dernière, à propos de l'exercice *Crackerjack* et je lui ai dit que je ne pouvais lui répondre avant d'avoir le temps de bien étudier le rapport. Je n'en ai pas encore eu le temps.

M. Hamilton (York-Ouest): C'est une question bien directe; il ne s'agit pas d'une question d'opinion. Le ministre voudrait-il accepter ma question comme avis?

CHAMBRE DES COMMUNES

REQUÊTE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE L'ACOUSTIQUE—M. DUPUIS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Hector Dupuis (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aurais certaines observations à faire relativement à l'acoustique de la Chambre. Il y a certainement eu amélioration, mais je crois qu'il y aurait lieu de changer la disposition des haut-parleurs. Dans les tribunes, les haut-parleurs sont placés à l'arrière de l'auditeur, de sorte que la perceptibilité y est beaucoup meilleure qu'ici, où nous sommes obligés de nous incliner sur nos pupitres pour entendre. Je suis d'avis que ma suggestion est heureuse, dans les circonstances, car si vous voulez bien avoir la condescendance de venir vous en rendre compte vous-même, vous constaterez que nous entendons très mal ici, tandis que l'acoustique est très bonne dans les tribunes.

(Traduction)

M. l'Orateur: Le député de Sainte-Marie demande qu'on éprouve l'efficacité des haut-parleurs de façon à ce qu'on entende mieux, surtout dans le coin là-bas où se trouve en ce moment le député. Je ferai examiner la question par les techniciens et le Sergent d'armes demandera au ministère des Travaux publics de la remettre à l'étude.

M. Macdonnell: Puis-je demander qu'on en fasse autant pour cette partie-ci de la Chambre?

M. l'Orateur: Nous sommes, je crois, tous d'avis qu'on ne peut faire grand-chose pour renforcer les voix des députés; mais nous ferons tout notre possible pour perfectionner le système de haut-parleurs.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), la discussion, suspendue le mercredi 8 février, sur la motion du très honorable M. Howe, invitant la Chambre à se former en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1^{er} juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1^{er} juin 1957, et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Ellis: Monsieur le président, à titre de représentant d'une circonscription située au cœur de la plus belle région de blé du monde, j'estime de mon devoir d'exposer au comité les raisons de mon opposition à la mesure dont nous sommes saisis.

D'abord, elle ne répond pas aux vœux légitimes exprimés par la majorité des porteparole des cultivateurs de l'Ouest; en effet, ils ont bien des fois insisté pour obtenir des avances au lieu de prêts bancaires. Prétendre, comme l'a fait le ministre du Commerce, que la délégation n'était pas tout à fait unanime quand elle a soumis certaines propositions au cabinet dernièrement, c'est une bien piètre façon d'excuser le refus du Gouvernement qui n'a pas voulu se rendre aux désirs de la vaste majorité des porteparole des cultivateurs de l'Ouest.

Aussi suis-je un peu surpris de ce que les députés ministériels, notamment les représentants de la Saskatchewan, n'aient pas dit pourquoi ils appuient la résolution.

Certains tenants du Gouvernement, députés de la Saskatchewan, ont voulu savoir de notre groupe qui nous a demandé d'adopter une attitude particulière et de voter contre une mesure en particulier. Eh bien, qui représentent-ils à la Chambre lorsqu'ils appuient une proposition qui n'a reçu l'approbation d'aucun groupement agricole de la Saskatchewan? Ces groupements sont opposés à la proposition à l'étude, ils demandent quelque chose qui en vaut la peine. Le silence des députés de la Saskatchewan qui siègent du côté du Gouvernement ne révèle que trop clairement qu'ils se rendent compte de la situation et qu'ils n'osent pas préciser pourquoi ils appuient la résolution.